

Natura 2000



La Dore au méandre de Boudet



Zones alluviales de la confluence Dore - Allier Val d'Allier Saint-Yorre / Joze

Un site d'intérêt européen à préserver ensemble

La grande richesse écologique de l'Allier et de la Dore dans leur parcours de plaine est le résultat de la divagation de leurs tracés. Des espèces comme le castor ainsi que des habitats naturels tels que les forêts alluviales sont les témoins de cette diversité reconnue d'intérêt européen.

Les sites Natura 2000 de la confluence Dore - Allier sont situés dans la moitié Nord du département du Puy-de-Dôme, de Joze jusqu'à Saint-Yorre pour l'Allier, et pour la Dore de Peschadoires jusqu'à sa confluence avec l'Allier.

Sur ces sites, Natura 2000 vise à préserver les richesses naturelles de l'Union Européenne, tout en favorisant les activités humaines dans une logique de développement durable.

Animateur du site Natura 2000 :



CONSERVATOIRE
D'ESPACES
NATURELS
D'Auvergne



© I.M. Préau

Le Castor d'Europe



© B. Meme-Lafond

La Cordulie à corps fin

Confluence Dore-Allier

La confluence Dore-Allier, un patrimoine naturel remarquable...

La Dore et l'Allier offrent des milieux naturels variés qui accueillent une faune et une flore riches parmi lesquelles est recensée plus d'une cinquantaine d'espèces d'intérêt européen, dont une trentaine d'espèces d'oiseaux et douze habitats naturels.

■ Prairies de fauche

Cet habitat utilisé pour la production de fourrage est très intéressant d'un point de vue botanique (jusqu'à 40 espèces recensées) et est favorable à certaines espèces de papillons (*Cuivré des marais*...).



Cuivré des marais

■ Habitats d'eau stagnante

Localisés sur les bras morts, ils peuvent abriter des espèces végétales rares, en particulier la *Marsilée à quatre feuilles*, ou encore la *Bouvière*, petit poisson herbivore.



la Bouvière



© M. Cramois

Le *Bihoreau gris*, petit héron, niche en colonie et peut être observé au crépuscule lorsqu'il pêche.

© ONEMA

■ Pelouses pionnières

Ces habitats, constitués d'une végétation clairsemée et rase, se développent sur des sols très secs en été. Des espèces d'oiseaux telles que l'*Oedicmène criard* nichent sur ces pelouses.



■ Habitats de la rivière

Ce sont les herbiers à renoncules ou les végétations qui se développent sur les grèves exondées à la fin de l'été. La rivière est également l'axe de migration de plusieurs espèces de poissons ou encore le lieu de vie de libellules telles que la *Cordulie à corps fin*. Les bancs de sables peuvent accueillir par la *Sterne pierregarin*.



La présence du *Lucane cerf-volant* en forêt alluviale est liée au maintien du bois mort puisque sa larve s'y développe pendant 4 à 6 ans.

■ Forêts alluviales

Deux types d'habitats se distinguent. La **forêt alluviale à bois tendres** dont les saules blancs et les peupliers noirs se développent au plus près de la rivière. En s'éloignant de la rivière, les perturbations hydriques se font moindres et la **forêt à bois durs** (chêne, frêne, orme et érable...) succède alors à la précédente. Ces milieux sont favorables à l'accueil d'oiseaux nicheurs (*Milan noir*, *Héron cendré*...), de mammifères (*Castor d'Europe*, *chauve-souris*...), ou encore d'insectes (*Lucane cerf-volant*, *Grand capricorne*...).

■ Les sources salées

Ces milieux très rares sont liés à des remontées d'eaux minérales salées venues des profondeurs du sous-sol. Ils présentent une végétation halophile (aimant le sel) caractérisée par le *Scirpe maritime* ou le *Jonc Gérard*.



... résultant de la dynamique fluviale de l'Allier.



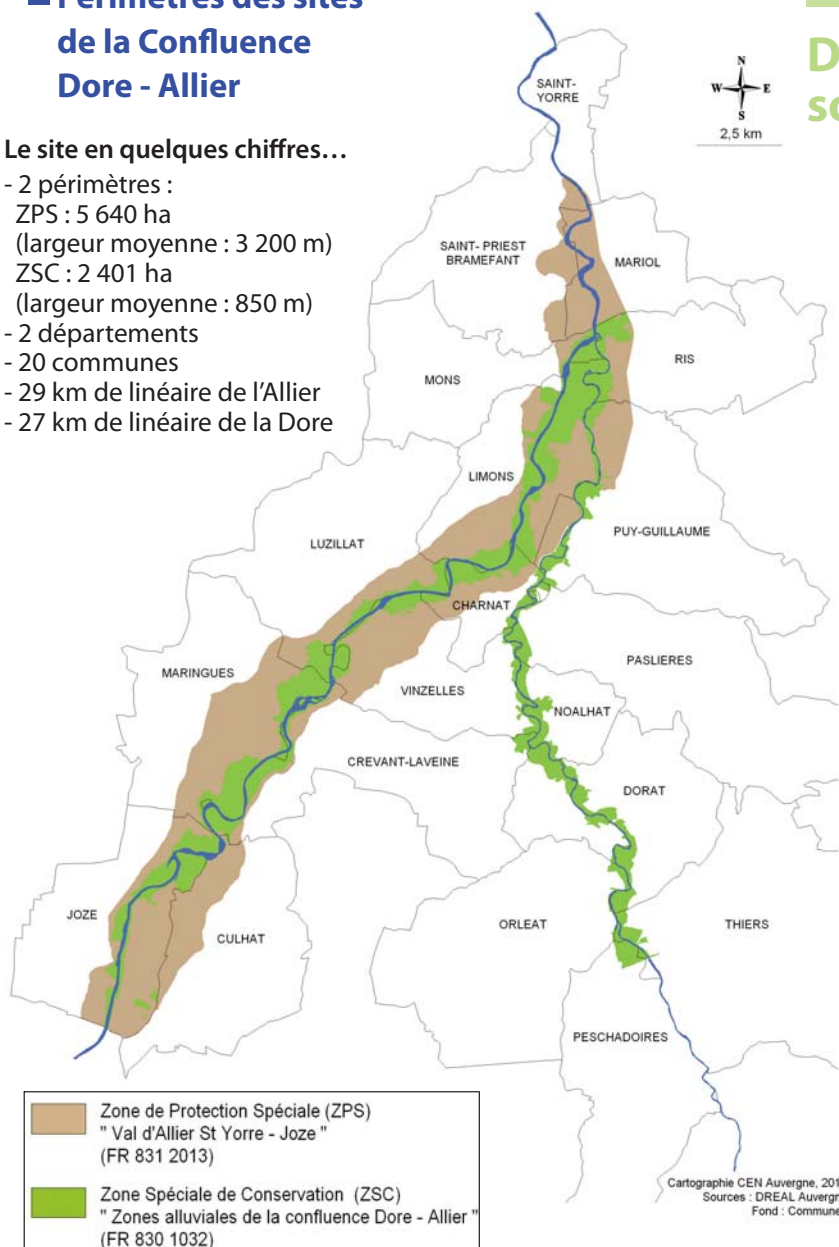
Un témoin de la dynamique fluviale de l'Allier, le méandre de la Terrasse Basse à Crevant-Laveine

Les conditions spécifiques (sol, humidité...) nécessaires à la mise en place de ces milieux sont entretenues par la dynamique fluviale. Celle-ci est constituée par les processus d'érosion, de transport et de dépôt de sédiments qui entraînent la divagation du cours d'eau. Les méandres, les falaises d'érosion, les îles et bras morts témoignent de cette dynamique.

■ Périmètres des sites de la Confluence Dore - Allier

Le site en quelques chiffres...

- 2 périmètres :
ZPS : 5 640 ha
(largeur moyenne : 3 200 m)
ZSC : 2 401 ha
(largeur moyenne : 850 m)
- 2 départements
- 20 communes
- 29 km de linéaire de l'Allier
- 27 km de linéaire de la Dore



Deux rivières sous influence humaine

Le fonctionnement de ces rivières, et donc les espèces et habitats associés, est influencé par les activités humaines. Certaines d'entre elles, le pâturage par exemple, ont façonné ces espaces naturels et participent aujourd'hui à leur maintien. En revanche, d'autres ont profondément modifié leur structure, notamment les enrochements de berges mis en place pour protéger les activités humaines de l'érosion. Ces interventions impactent directement la dynamique fluviale et ainsi le renouvellement des milieux naturels.



Les enrochements, des aménagements qui cloisonnent le lit de la rivière et empêchent la dynamique fluviale de s'exprimer.

Mémento...

2 types de zonages se superposent sur ce secteur :

- le site Oiseaux (ZPS), espaces de reproduction, d'alimentation, d'hivernage ou de migration essentiels à la survie de certaines espèces d'oiseaux menacés,
- le site Habitats (ZSC), milieux naturels, faune (autre que les oiseaux) et flore, devenus vulnérables à l'échelle européenne.

Huit grands objectifs définis en concertation

En vue d'une gestion durable de ces sites, deux Documents d'objectifs (DOCOb) ont été réalisés et validés en septembre 2010.

Ils sont le fruit d'une concertation entre les différents membres du Comité de pilotage (services de l'Etat, collectivités, associations, représentants des propriétaires, agriculteurs et usagers...), présidé par Monsieur le Sous-Préfet de Thiers. Les principaux objectifs sont listés ci-contre avec des exemples d'actions.

Préserver la dynamique fluviale est un objectif prioritaire des documents d'objectifs.



- **Maintenir la dynamique fluviale** : sensibilisation, concertation, prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les projets, etc.
- **Maintenir la dynamique des habitats et leur diversité** : information des propriétaires, charte Natura 2000, etc.
- **Maintenir les continuités écologiques dans le respect des usages actuels** : maintien des axes migratoires, etc.
- **Préserver et restaurer la qualité de l'eau.**
- **Maintenir et encourager la gestion extensive des prairies** : (contrats agri-environnementaux).
- **Préserver la forêt alluviale et la végétation rivulaire** (contrats Natura 2000 pour la restauration de forêts alluviales, charte Natura 2000), etc.
- **Maintenir les annexes alluviales.**
- **Prévenir et maîtriser les espèces invasives.**



Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, un interlocuteur privilégié...

Depuis fin 2010, les deux sites de la confluence Dore - Allier sont entrés dans la phase de mise en œuvre des DOCOB validés. Cette phase d'animation est assurée par le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (CEN Auvergne) pour le compte de l'Etat, en lien avec la LPO Auvergne pour les actions sur les oiseaux et la sensibilisation. Le Conservatoire est donc la structure animatrice de ces sites et a pour mission d'assurer le suivi, l'information, la sensibilisation et l'assistance technique à l'élaboration des projets.

Le pâturage extensif est un mode de gestion adapté aux zones alluviales qui permet l'entretien des milieux ouverts.



... proposant des outils de gestion basés sur le volontariat.

POUR PLUS D'INFOS



Réseau Natura 2000
www.natura2000.fr

Confluence Dore - Allier
www.val-allier-63.n2000.fr



www.riviere-allier.com

Animateur du site :



CEN Auvergne
rue Léon Versepuy
63200 RIOM
Tél. 04 73 63 18 27
cen-auvergne@espaces-naturels.fr
www.cen-auvergne.fr



DREAL Auvergne
7 rue Léo Lagrange
63 033 Clermont-Fd Cedex 2
Tél. 04 73 43 16 00
DREAL-Auvergne
@developpement-durable.gouv.fr
www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr



Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme (DDT)
7 rue Léo Lagrange
63 033 Clermont-Fd
Tél. 04 73 43 16 00
ddt@puy-de-dome.gouv.fr



La reconversion des plantations de peupliers en boisements constitués d'essences locales (frênes, chênes, érables...) est un exemple de contrat proposé aux propriétaires sur le val d'Allier.

Les contrats Natura 2000

Il concerne des actions volontaires de gestion ou de restauration des milieux ou espèces d'intérêt communautaire, demandant un coût de mise en œuvre supérieur aux bonnes pratiques. Il permet de bénéficier d'aides financières. Il s'adresse aux propriétaires ou utilisateurs de terrains inclus dans les zonages Natura 2000.



La Marsilée à quatre feuilles, fougère aquatique très rare des étangs et boires de grandes rivières.

Les MAET

Les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) permettent aux exploitants agricoles qui s'engagent à respecter dans leurs pratiques des cahiers des charges favorables aux milieux naturels et espèces, de bénéficier d'aides financières en contrepartie. Sur les sites de la confluence Dore - Allier, elles seront contractualisables dès 2012.

La charte Natura 2000

Tout propriétaire de terrains situés en zone Natura 2000 peut adhérer à la charte et ainsi contribuer à la préservation du site et faire labelliser ses bonnes pratiques. L'adhésion consiste en un engagement sur un code de bonnes pratiques, respectueuses des milieux naturels. Elle ouvre le droit à l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti.



Une évaluation des incidences...

Elle constitue la seule obligation liée à Natura 2000. Tout porteur de projets, travaux, aménagements ou manifestations sportives, susceptibles d'affecter le site (qu'ils soient situés ou non dans le périmètre Natura 2000), doit réaliser une évaluation des incidences de son projet sur les enjeux Natura 2000. Les projets relevant de cette réglementation figurent dans une liste nationale complétée par deux listes locales. Le porteur de projet peut se renseigner auprès du CEN Auvergne ou des services de l'Etat (DDT ou DREAL) pour savoir si son projet est soumis à évaluation.

Les évaluations d'incidences ne visent pas à empêcher tous les projets mais à s'interroger dès leur conception pour trouver la solution la moins impactante sur le site Natura 2000.

